

Délibération n° 2014-37 du Comité syndical du Jeudi 26 Juin 2014

ADHÉSION A LA CHARTE BAT'INNOV LR ET A ÉCOBATP LR

L'an deux mil quatorze le vingt six juin à dix sept heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 juin 2014.

Etaient présents ou représentés :	Sonia ARRAZAT, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Yolande PRULHIÈRE, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Louis VILLARET. Etaient également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Florence QUINONERO, Jean-Claude CROS.
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, Audrey GUERIN, Michel GUIBAL Pierre GUIRAUD, Béatrice NEGRIER, Rémy PAILLES, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Considérant que sur les territoires, le bâtiment représente généralement le premier poste de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. La croissance démographique, et urbaine, amplifie la tendance.

Considérant que la question de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment devient un enjeu majeur, tant pour le neuf que pour l'ancien.

Vu que la Charte BAT'INNOV Languedoc-Roussillon a été réalisée pour fédérer les acteurs de l'acte de construire, dans un esprit d'innovation, elle porte une définition commune de l'éco-construction : « toute opération de construction ou de rénovation qui intègre la performance énergétique, la limitation des impacts du bâtiment sur l'environnement tout au long du cycle de vie, ainsi que des critères de confort et de santé pour les usagers »

Considérant que la part du bâtiment dans l'économie régionale mais également ses impacts sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, amènent à promouvoir une construction qui limite ses impacts, économise l'énergie et développe des filières et des savoirs faire locaux.

Vu que c'est dans cette perspective également que la mission éco-construction du Pays Cœur d'Hérault s'est développée et souhaite développer, sur le périmètre d'intervention du Pays, des objectifs fixés par la Charte Bât'Innov LR, et se coordonner aux actions qui vont être menées à partir de celle-ci.

Vu qu'ECOBATP LR a été désigné par la Région pour gérer et coordonner les actions issues de la Charte afin d'en obtenir une vision globale et faire ainsi émerger des actions collaboratives et innovantes et les développer.

Considérant que le Pays souhaite contribuer, au travers d'actions adaptées et construites avec les acteurs locaux, à la mise en œuvre des actions de la Charte, à leur développement.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De valider le projet de d'adhésion à la Charte Bat'Innov LR et à ECOBATP LR notamment sur les engagements suivants :

le Centre de ressource sur la construction durable ECOBATP LR, est une de ses bases de travail pour développer son travail, mais également nourrir celui-ci. Le Pays s'engage à contribuer aux outils d'ECOBATP LR, dont la plate-forme collaborative est un élément central. Dans le même temps, le Pays s'engage à relayer les informations, les ressources, les dispositifs, des expériences... réunis par ECOBATP LR. Suivant ses missions et compétences, le Pays Cœur d'Hérault peut être potentiellement amené à contribuer à l'ensemble des 15 engagements de la Charte BAT'INNOV LR. Toutefois, les participations et collaborations plus particulièrement ciblées par le Pays Cœur d'Hérault, sont les suivants :

Engagement n° 1 (Mutualiser les connaissances entre les relais d'informations territoriaux et Ecobatp LR) et engagement n° 2 (Participer au développement du réseau régional « écoconstruction et innovation ») en partageant les expériences dans le cadre du réseau régional sur le thème de l'éco-construction et le centre de ressources régional ECOBATP sur la base du guide d'expérience en Cœur d'Hérault édité en 2014.

Engagement n° 3 (Privilégier des démarches participatives et collaboratives pour la mise en œuvre de projets d'éco-construction par exemple par la mise en réseau des artisans locaux (cf. portail <http://www.ecoconstruction-coeurdherault.fr>)

Engagement n° 4 : Structurer les filières courtes en privilégiant les (éco) matériaux locaux en valorisant les ressources locales du Cœur d'Hérault (bois, pierre, terre crue, paille, etc.)

Engagement n° 7 (Expérimenter les chantiers témoins en mettant en œuvre différentes formes d'innovation) grâce à l'action d'accompagnement des entreprises innovantes réalisée par la Pépinières d'entreprises du Cœur d'Hérault en lien avec INNOV'LR

Engagement n° 14 (Encourager la réalisation de bâtiments éco-innovants exemplaires et reproductibles) réaliser des visites de bâtiments exemplaires en lien avec les relais locaux et Ecobatp LR dans le cadre de l'Espace Info Habitat proposé par le Pays Cœur d'Hérault depuis 4 ans

- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention et tous documents afférents à cette affaire

Clermont l'Hérault, le 4 Juillet 2014
Le Président certifie sous sa responsabilité
la présente délibération exécutoire le 4 juillet 2014

Le Président du Syndicat

LOUIS VILLARET
Syndicat des Pays Cœur d'Hérault
République Française



Publiée le 04 Juillet 2014

Transmise le 09 Juillet 2014